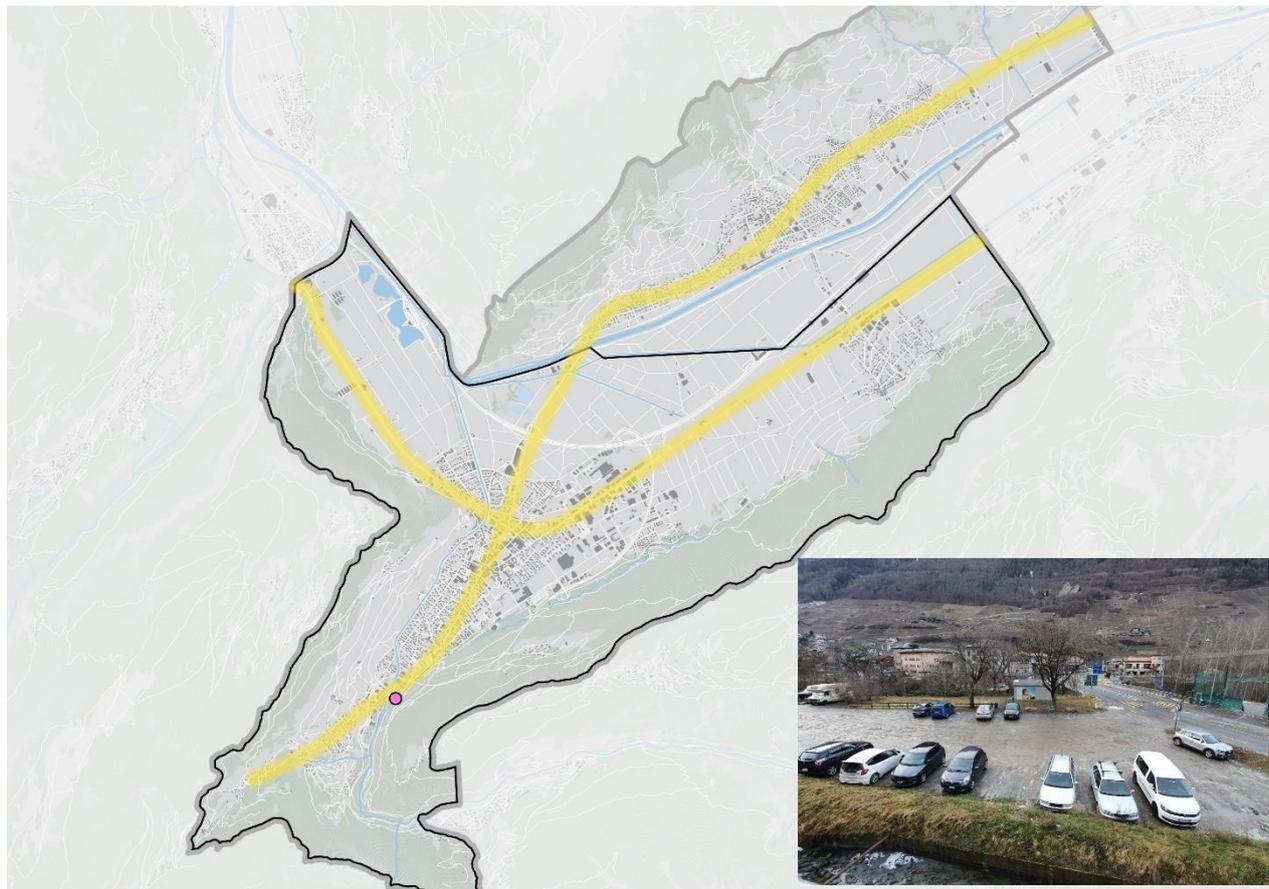


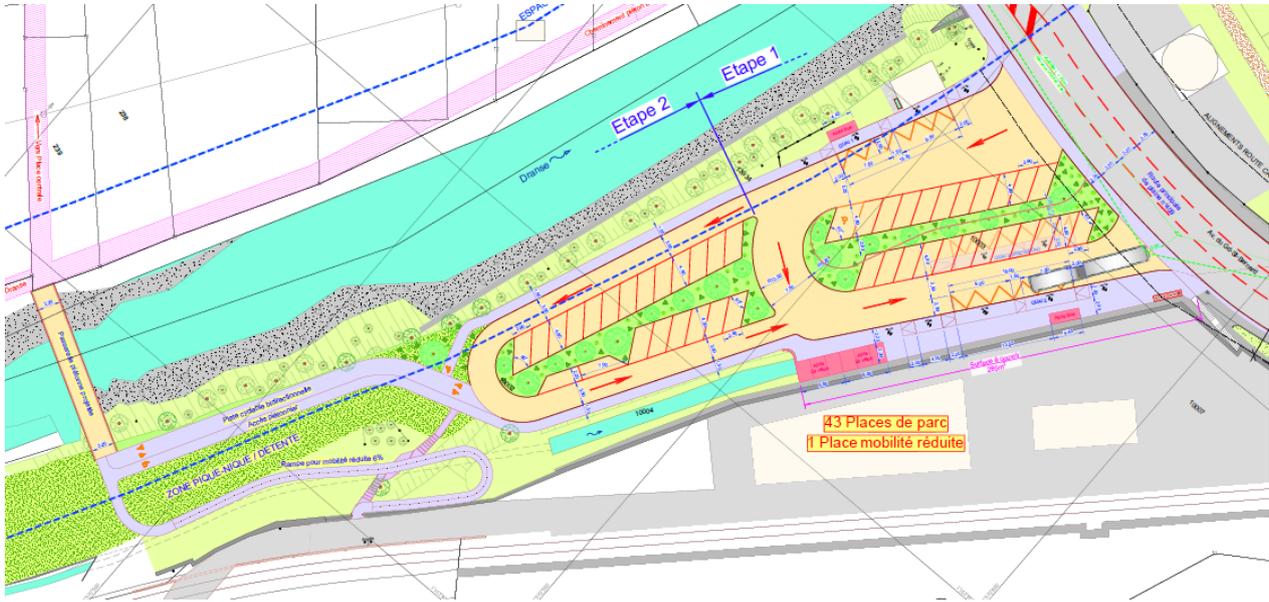
PM.4.4 Interface du hub de Martigny-Croix

Catégorie	Plateformes multimodales	Coût à venir	Priorité A
Instance(s) responsable(s)	Communes de Martigny et Martigny-Combe	Instance(s) concernée(s)	TMR, SDM
Stratégies sectorielles	S.TP.2, S.TP.3, S.U.1		



Description	<p><u>Etat actuel</u> La halte ferroviaire de Martigny-Croix, sur l'axe à voie métrique Martigny – Orsières (– Le Châble), est le dernier arrêt situé en plaine. Il dessert le haut de la commune de Martigny et la commune de Martigny-Combe. Cette halte et sa place de gare ont la particularité de se trouver à plus de cinq mètres au-dessus de l'axe cantonal, leur accessibilité n'est donc pas aisée pour tous les modes en rabattement (modes doux surtout, mais également les rabattements bus voire en voiture).</p> <p><u>Etat attendu</u> Création d'un parking (43 places), aménagement du terminus de la ligne urbaine 12.201 et d'une place de rebroussement, aménagement d'un second quai bus pour les lignes régionales de passage (12.213 et 12.214), aménagement d'une passerelle en franchissement de la Dranse (liaison avec le village de Martigny-Croix) et de places de stationnement vélo. L'aménagement de cet interface bus réduit le temps de parcours de la ligne urbaine 12.201 et permet ainsi d'augmenter la stabilité de l'horaire et de pouvoir circuler systématiquement via le hub du Manoir (ce qui n'est pas faisable à ce jour ; temps de parcours trop contraint).</p> <p>Dans un deuxième temps, il est envisager d'atténuer l'impact de la différence de niveau entre la halte ferroviaire et les différents modes d'accès (en contre-bas).</p>		
Opportunité et utilité	<p>Opportunité : améliorer les rabattements en transports individuels, en bus et en mobilité douce) sur l'arrêt ferroviaire de Martigny-Croix (pour les deux communes de Martigny et Martigny-Combe et faciliter le report modal (TIM vers TP) en amont du centre-ville de Martigny.</p> <p>Utilité principale : amélioration des conditions d'accès à l'arrêt de transports publics pour favoriser l'intermodalité.</p>		
Réalisation			
Etat de coordination dans le PDC (au 01.01.21)	Pas concerné		
Etat de planification	Coordination avec le canton pour le coût de l'arrêt bus et les abris vélos (2021) Avant-projet en cours		
Etat « prêt à être réalisé et financé »	Oui		
Calendrier de mise en oeuvre	Date prévue du début des travaux : 2024 Date prévue de la mise en service : 2026		
Financement			
Montant estimé	à venir	Demande de cofinancement Oui	
Clé de répartition	Canton (-%) - CHF HT	Commune (-%) - CHF HT	Tiers (-%) CHF HT
Autre			
Fiches concernées du PDC	à compléter	Fiches concernées du PDi	à compléter
Lien avec les autres mesures	U.D.4.3, U.EP.4.2, P.E.4.2, P.MD.4.3, GM.4.1, GM.4.2		
Impact sur l'environnement	à compléter		
Documents mis à disposition	Charte des gares régionales appliquée au RER Valais/Wallis (Charte des bonnes pratiques et directive financière) (SDM, 2019)		

Plan selon état d'avancement



Source : Moret & Associés (2021)